



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Géronnaise



## Conseil Communautaire

Jeudi 02 octobre 2025

- Pouvoirs
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

## Présentation par Campagnes Vivantes et SYGRAL : Dispositif EauzHaie et logiciel de cartographie Cartoc

- 1/ Ajustement de la composition des commissions de la CCLTG suite aux élections municipales de juin 2025 sur la commune d'Esparsac
- 2/ Adoption avenant n°3 à la convention générale d'adhésion au pôle informatique du CDG82
- 3/ Débat d'orientation budgétaire 2026 sur la base d'un rapport
- 4/ Décision modificative n°1 au budget principal 2025 de la CCLTG
- 5/ Décision modificative n°1 au budget annexe 2025 de l'Office de Tourisme Intercommunal
- 6/ Répartition 2025 du reversement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

**7/ Recours à un vacataire (jury) pour l'école de musique**

**8/ Délibération création de poste d'attaché territorial** : Suite du contrat Volontaire Territorial en Administration (VTA) d'un agent CCLTG

**9/ Délibération approuvant le versement de chèques cadeaux aux agents de la Communauté de communes au titre de l'année 2025**

**10/ Délibération approuvant le renouvellement de la mise à disposition de l'agent médiathèque**

**11/ Révision du loyer de l'atelier 2 de l'hôtel d'entreprises**

**12/ Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme intercommunal en catégorie 2**

**13/ Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : remplacement de Laurence LARTIGAU par Amancio REQUENA (Centre des Monuments Nationaux / Château de Gramont) et intégration de M. Barcelona**

14/Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024

15/Groupement de commandes fourniture de combustible granulés bois – Convention de répartition des frais saison 2025-2026

16/ Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mise à prix minimale

17/ Questions diverses

Présentation par l'association Campagnes  
Vivantes et le SYGRAL :

Dispositif EauzHaie et logiciel de  
cartographie Cartoc

## 1. Ajustement de la composition des commissions de la CCLTG suite aux élections municipales de juin 2025 sur la commune d'Esparsac

Suite aux élections municipales de juin 2025 sur la commune d'Esparsac, il est proposé une révision des commissions sectorielles de la CCLTG, afin d'y intégrer les nouveaux délégués communautaires de cette commune.

Conformément à *l'article 2121-21* du CGCT le vote pour la désignation des membres des commissions a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement.

Il est proposé aux délégués communautaires de la commune d'Esparsac d'intégrer les commissions dans lesquelles siégeaient les délégués communautaires précédents, représentant la commune d'Esparsac soit :

- Commission Finances et personnel
- Commission Economie et attractivité du territoire
- Commission Habitat, aménagement, urbanisme, mobilités
- Commission Affaires sociales

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- DECIDER de la composition des commissions de travail

## 2. Adoption avenant n°3 à la convention générale d'adhésion au pôle informatique du CDG82

Le Centre de Gestion du Tarn-et-Garonne a proposé à ses collectivités membres qui adhèrent à la convention d'adhésion au Pôle Informatique, un avenant pour 2026.

Cet avenant prévoit l'ajout de nouvelles prestations destinées à renforcer la qualité du service proposé.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- APPROUVER l'avenant n°3 Révision des tarifs de la messagerie et ajout de nouvelles prestations de la convention générale d'adhésion au Pôle Informatique du CDG82;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente.

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Prospectives – Hypothèses retenues pour la construction budgétaire 2026

- Recettes : hypothèses retenues pour construction budgétaire 2026 (DGF, fiscalité, tarification) :
  - DGF identique à 2025
  - Fiscalité : Idem prévision 2025 (réalisé 2024)
  - Fiscalité : Il est proposé de maintenir les taux actuels CCLTG d'impôt direct en 2026.
  - Tarification des services publics facturés :
    - Médiathèque, école de musique, service public d'assainissement non collectif, Brigade verte : tarification identique à 2025

- Emprunt

Un emprunt sera nécessaire en 2026 pour les travaux du pôle petite enfance.

Le montant de l'emprunt (en 2026) pour financer le pôle petite enfance sera d'environ 2,5 millions d'euros. Il est à noter un plan de financement du projet favorable à la CCLTG (80% de subvention). Aussi, il sera demandé aux banques lors de la consultation pour l'emprunt de prévoir un remboursement anticipé de l'emprunt une fois les subventions des partenaires reçues.

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Prospectives – Hypothèses retenues pour la construction budgétaire 2026

- Pour les dépenses de fonctionnement :

Un **budget opérationnel de l'Office de Tourisme Intercommunal** identique à 2025

**Budget de fonctionnement Voirie** : 144 900€ en 2026 (idem 2025)

**Poursuivre la diminution des charges à caractères général** : Objectif environ –30 000€ en 2026

**Remboursement à Beaumont frais fonctionnement pôle TEC pour médiathèque, école de musique et OTI :**

- **Médiathèque** : estimation des charges à reverser à la commune de Beaumont en 2026 : 18 000€ (*p.m : 22 000€ payé en 2024 = charges 2023, et 14 063€ en 2025= charges 2024*)
- **OTI** : estimation des charges à reverser à la commune de Beaumont en 2026 : 7 000€ (*p.m : 3 391€ réglés en 2025 = charges 2024 de juin à décembre 2024*)
- **Ecole de musique** : estimation des charges à reverser à la commune de Beaumont en 2026 : 5 000€ (*p.m : 1775€ réglés en 2025 = charges 2024 de juin à décembre 2024*)

**Participation CCLTG 2026 au SMEEOM** : estimation + 60 000€

**Estimation + 2,5% des autres participations aux syndicats**

**Personnel :**

- Suppression des 53000€ inscrit au budget 2025 pour le personnel instruction ADS (si le recrutement s'était fait en régie)
- Application d'une hausse estimative de 2,5% aux dépenses de personnel 2025

**Hypothèse emprunt PPE** : Remboursement des intérêts 2026 en fonctionnement : environ 83 672€ (pour un emprunt de 2,5 millions d'euros)

**Maintien de la piscine pour les écoles en juin et septembre** (coût 2024 estimé à 45 000€/an)

**Reversement des paris hippiques 2025** : estimation 40 000 €

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Prospectives – Hypothèses retenues pour la construction budgétaire 2026

- Pour les dépenses d'investissement :

Une proposition globale d'investissement 2026 à la hausse par rapport à 2025

**Explications :**

L'OPAH se termine fin 2025. Un nouveau dispositif rentre en vigueur en 2026, le Pacte Territorial (estimation 420 000 € d'autorisation de programme prévue sur 3 ans)

Changement d'une épareuse (170 000€)

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- **OB SPANC 2026** : Budget d'environ 130 000 € dont 100 000 € en fonctionnement et estimation de 30 000 € en investissement (estimation excédent d'investissement 2025 reporté en 2026)
- Il est rappelé qu'il n'y a pas de mouvement comptable en section d'investissement sur le budget du SPANC. Seule la section de fonctionnement est mouvementée (facturation de la SAUR, reversement par la SAUR à la CCLTG des encaissements réalisés, reversement du budget SPANC au budget CCLTG pour utilisation du personnel CCLTG)

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Prospectives dépenses et recettes de fonctionnement 2026

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Buget primitif 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024	Réalisé 2024	Evolution BP2024/BP 2023	Evolution réalisé 2024/réalisé 2023	Budget primitif 2025	Evolution BP2025/BP 2024	Budget primitif 2026	Prévision évolution BP 2026/BP 2025	Commentaires prévision année 2026
Charges à caractère général (011)	933 257	833 897	1 096 265	747 130	17,5%	-10,40%	1 047 945	-4,4%	1 016 507	-3,0%	objectif -3% en 2026 par rapport à 2025 (-31 438 €)
Charges de personnel et frais assimilés (012)	1 655 903	1 654 716	1 851 256	1 714 627	11,8%	3,62%	1 943 175	5,0%	1 938 754	-0,2%	Suppression poste instructeur en régie prévu au BP 2025 mais non réalisé (53 000€) Evolution charges personnel 2026 : 2,5%
Atténuation de produit (014)	1 058 245	855 792	1 105 832	824 842	4,5%	-3,62%	1 036 466	-6,3%	1 036 466	0,0%	Idem 2025
Autres charges de gestion courante (065)	2 033 009	1 956 243	2 189 809	2 189 809	7,7%	11,94%	2 465 576	12,6%	2 587 216	4,9%	Estimation : +60 000 € participat* complémentaire au SMECOM 2026 +2,5% ensemble chap. 65
Charges financières (66)	22 986	22 986	21 445	21 445	-6,7%	-6,70%	91 963	328,8%	175 635	91,0%	Hypothèse dans l'attente d'une étude de financement : Emprunt PPE 2,5 millions sur 20 ans Taux emprunt estimé : 3,5% A échéance de remboursement constant Estimation remboursement des intérêts pour 2026 : 83 672 €
Charges spécifiques (67)	20 000	1 641	20 000		0,0%	-100,00%	6 000	-70,0%	6 000	0,0%	Idem prévision 2025
Dotation aux amortissements (68)	125 100	3 040	82 754	78 044	-33,9%	2467,18%	2 000	-97,6%	2 000	0,0%	Idem prévision BP 2025
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 848 499</b>	<b>5 328 315</b>	<b>6 367 360</b>	<b>5 575 897</b>	<b>8,9%</b>	<b>4,65%</b>	<b>6 593 126</b>	<b>3,5%</b>	<b>6 760 578</b>	<b>2,5%</b>	
										167 452	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Buget primitif 2023	Réalisé 2023	Budget primitif 2024	Réalisé 2024	Evolution BP2024/BP 2023	Evolution réalisé 2024/réalisé 2023	Budget primitif 2025	Evolution BP2025/BP 2024	Budget primitif 2026	Prévision évolution BP 2026/BP 2025	Commentaires année 2026
Produit des services, domaine et vente (70)	161 170,0	200 239,0	180 023,0	216 984,9	11,7%	8,4%	379 666,5	110,9%	394 666,5	4,0%	Hausse recettes brigade verte (estimation +15 000 €)
Impôts et taxes (73)	1 717 901,0	1 676 484,0	1 738 918	1 676 495	1,2%	0,0%	1 676 064	-3,6%	1 676 064	0,0%	Idem prévision 2025
Imposition directes (731)	3 016 457,2	3 054 060,2	3 166 295	3 197 571	5,0%	4,7%	3 180 892	0,5%	3 180 892	0,0%	Idem prévision 2025
Dotations et participations (74)	723 123,4	826 709,3	754 658	827 168	4,4%	0,1%	822 046	8,9%	872 046	6,1%	FCVA (travaux PPE) : estimation +50 000€
Autres produits de gestion courante (75)	106 147,9	111 150,6	89 208	93 506	-16,0%	-15,9%	94 150	5,5%	94 150	0,0%	Idem prévision 2025
Produits spécifiques (77)	2 000,0	9 500,0	2 000	0	0,0%	-100,0%	2 000	0,0%	2 000	0,0%	Idem prévision 2025
Reprise sur amortissement (78)	2 000,0	1 014,0	73 000	2 710	3550,0%	167,3%	73 000	0,0%	73 000	0,0%	Idem prévision 2025
Atténuations de charges (013)	28 835,0	32 550,8	37 750	49 068	30,9%	50,7%	48 500	28,5%	48 500	0,0%	Idem prévision 2025
Excédent de fonctionnement reporté (002)	854 859,7	854 859,7	924 058	924 058	8,1%	8,1%	881 560	-4,6%	881 560	0,0%	Idem prévision 2025
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 612 494</b>	<b>6 766 568</b>	<b>6 965 910</b>	<b>6 987 561</b>	<b>5,3%</b>	<b>3,3%</b>	<b>7 157 878</b>	<b>2,8%</b>	<b>7 222 878</b>	<b>0,9%</b>	

#### Les projets phares du mandat 2020 – 2026 en cours de réalisation

- La création d'un nouveau pôle petite enfance à Beaumont de Lomagne
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Périmètres délimités des abords
- Un programme petites villes de demain accompagnant les communes de Beaumont et Lavit
- Un programme d'amélioration de l'habitat rénové en cours d'application et une opération façade plus attractif
- Un projet social de territoire «Convention Territoriale Globale» (CTG) de services aux familles
- Proposition d'instruction du droit des sols aux communes membres

#### En 2026 : Poursuite des travaux engagés

- Zones d'activités économiques (ZAE) et foncier économique (acquisition de terrains)
- Création d'une micro crèche à Lavit
- Mise en place du Pacte territorial (Habitat) = la suite de l'OPAH
- Poursuite des programmes et actions PVD & CTG

## La poursuite de l'exercice des principales compétences classiques de la Communauté de communes

- La compétence voirie
- La compétence école de musique
- La compétence médiathèque
- La compétence piscine intercommunale
- La France Services Lomagne
- La compétence économie
- ....

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2026

	INVESTISSEMENT Dépenses	Année 2026			
		Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveaux investissements CCLTG 2026 <b>V2 après arbitrage</b>	CP 2026 V2 après arbitrage
	<b>Inscriptions budgétaires 2026</b>				
<b>Services techniques</b>	Atelier : Grosses réparations de matériel	Invest. annuel 2026		10 000,00	10 000,00
	Signalisation verticale (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		16 800,00	16 800,00
	Programme principal voirie (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		375 000,00	375 000,00
	Liant (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		167 500,00	167 500,00
	Signalisation horizontale (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		15 000,00	15 000,00
	Ouvrages d'art (AP annuelle) :	Invest. annuel 2026		100 000,00	100 000,00
	Acquisition épaveuse (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		170 000,00	170 000,00
	Production immobilisée - travaux lourds de voirie	Invest. annuel 2026		120 000,00	120 000,00
	Acquisition petits équipements (si panne, casse)	Invest. annuel 2026		4 200,00	4 200,00
	Equipements de protection agents (lunettes, protection auditives, ...)	Invest. annuel 2026		1 000,00	1 000,00
<b>ZAE</b>	<b>Total service technique</b>		<b>0,00</b>	<b>979 500,00</b>	<b>979 500,00</b>
	Investissements divers ZA	Invest. annuel 2026		7 000,00	7 000,00
	Investissement Hôtel entreprises (petits travaux pour potentiel nouveau locataire)	Invest. annuel 2026		2 500,00	2 500,00
	<b>Total zones d'activité</b>		<b>0,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>9 500,00</b>
<b>Versement subventions d'investissement CCLTG</b>	Aides CCLTG aux commerces (pacte 2 - nouveau dispositif ) (AP 2023 - 2027)	AP 2023 - 2027	76 400,00		20 000,00
	Aides CCLTG à l'immobilier d'entreprises (AP annuelle)	Invest. annuel 2026		30 000,00	30 000,00
	Dispositif BAT (aide au loyer en phase test)	AP 2026 - 2027		10 000,00	5 000,00
	<b>Total versement subventions investissement par CCLTG</b>		<b>76 400,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>55 000,00</b>

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2026

	INVESTISSEMENT Dépenses	Année 2026			
		Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveaux investissements CCLTG 2026 <b>V2 après arbitrage</b>	CP 2026 V2 après arbitrage
<b>Inscriptions budgétaires 2026</b>					
<b>PVD</b>	Etudes et prestations liées à PVD / Expertise (ex: ressourcerie, expérimentation place Gambetta, RSA rue Eglise, Casiers, CHR, Alimentation, ...)	Invest. annuel 2026		10 000,00	10 000,00
	<b>Total ORT - PVD</b>		<b>5 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Habitat</b>	OPAH (aides aux travaux, aide aux façades, prime sortie de vacance, prime accès indépendant aux étages) AP travaux 2023 - 2026 106 378€ (total année 2023) moins animation (26000€)	AP 2023 - 2026	459 751,00		45 000,00
	Pacte Territorial (volet 3) 2026 - 2028	AP 2026 - 2028		420 000,00	140 000,00
	<b>Total OPAH</b>		<b>459 751,00</b>	<b>420 000,00</b>	<b>185 000,00</b>
<b>Communication</b>	Signalétique des équipements publics (AP annuelle) (MSP Bt, ZAE, hôtel entreprises)	Invest. annuel 2026		10 000,00	10 000,00
	Communication TAD (panneaux)	Invest. annuel 2026		12 000,00	12 000,00
	<b>Total communication</b>		<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
<b>Pôle petite enfance</b>	Maîtrise d'œuvre démolition (AP 2023 - 2025)	AP 2023 - 2026	2 864 592,00		0,00
	Honoraire maîtrise d'œuvre (AP 2023 - 2025) - construction PPE				115 000,00
	Travaux construction 700 000 TTC (dont géothermie + photovoltaïque = 135 930 TTC)				2 020 000,00
	Etude sol complémentaire (si nécessaire)				0,00
	SPS, contrôle technique				15 000,00
	Matériel et mobilier (en 2026)				100 000,00
	Mission OPC maîtrise d'œuvre construction PPE (hors marché maîtrise d'œuvre)	Invest. Annuel 2026		32 000,00	32 000,00
	Frais annexes -	Invest. annuel 2026		10 000,00	10 000,00
	<b>Total Petite enfance</b>		<b>2 864 592,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>2 292 000,00</b>
<b>Urbanisme</b>	PLUi (AP 2022 - 2026) :	AP 2022 - 2026	360 000,00		3 000,00
	Modification 2026 du PLUi	AP 2026 - 2028		60 000,00	30 000,00
	<b>Total urbanisme</b>		<b>360 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>33 000,00</b>

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel d'investissement 2026

	INVESTISSEMENT Dépenses	Année 2026			
		Durée des investissements	Montant des AP déjà votées	Montant nouveaux investissements CCLTG 2026	CP 2026 V2 après arbitrage
	<b>Inscriptions budgétaires 2026</b>				
<b>Médiathèque</b>	Acquisition livre, CD, ...= Jeux (250)	Invest. annuel 2026		5 000,00	5 000,00
	<b>Total médiathèque</b>		<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Piscine base de loisirs</b>	Travaux entretien piscine	Invest. annuel 2026		60 000,00	60 000,00
	<b>Total piscine base de loisirs</b>		<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
<b>Numérique</b>	Investissement sécurité informatique	Invest. annuel 2026		6 000,00	6 000,00
	Refonte répondeur CCLTG (voix, texte)	Invest. annuel 2026		2 000,00	2 000,00
	Renforcement wifi bureaux France Service	Invest. annuel 2026		800,00	800,00
	Logiciel de suivi des subventions	Invest. annuel 2026		3 000,00	3 000,00
	<b>Total numérique</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 800,00</b>	<b>11 800,00</b>
<b>Travaux sur bâtiments CCLTG</b>	Travaux divers non programmés sur bâtiments CCLTG	Invest. annuel 2026		20 000,00	20 000,00
	<b>Total travaux sur bâtiments CCLTG</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Environnement</b>	Convention SDE : Conseil en Energie Partagée (CEP)	AP 2026 - 2028		6 300,00	6 300,00
	Suite érosion des sols : Actions concrètes à réaliser (haies, ...)	Invest. annuel 2026		10 000,00	10 000,00
	<b>Total Environnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 300,00</b>	<b>16 300,00</b>
<b>FONCIER / IMMO</b> <b>Acquisition bâtiments ou terrains</b>	Sécurité investissement - Terrains bâtis (chapitre 21) (AP annuelle)				
	Sécurité investissement BP 2022 (chapitre 21) (AP annuelle) Etant éventuelles acquisitions Pesquet, Lafarge, ...				
	Acquisition terrains ZAE Bordevielle (Pesquet, Lafarge) + FN	Invest. annuel 2026		264 000,00	264 000,00
	Acquisitions divers (terrains, bâtiments)	Invest. annuel 2026		86 000,00	86 000,00
	<b>Total acquisition bâtiments ou terrains</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Etudes diverses</b>	Etude financière début de mandat	AP 2026 - 2027		15 000,00	15 000,00
	Etude Document Unique Evaluation des Risques Professionnels	AP 2024 - 2026	50 000,00		20 000,00
	Etude bilan et diagnostic renouvellement CTG	AP 2026 - 2027		22 000,00	22 000,00
	Etudes diverses (exemple : Etude besoin habitat spécifique, ...)	Invest. annuel 2026		15 000,00	15 000,00
	Etude préalable Bld Charles de Gaulle Beaumont	AP 2025 - 2026	20 000,00		18 945,00
	Etude bilan OPAH et perspectives Pacte Territorial	AP 2025 - 2026	60 000,00		24 000,00
	<b>Total études diverses</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>99 945,00</b>
	<b>TOTAL OB INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>3 895 743,00</b>	<b>2 098 100,00</b>	<b>4 154 045,00</b>

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2026

ARTICLES	FONCTIONNEMENT				
	Dépenses			Année 2026	
		Durée des AE	AE 2026 V2 après arbitrage	CP 2026 V2 après arbitrage	
<b>Habitat</b>	<b>65574</b>	OPAH - Solde marché Issot Riera - Ingénierie Suivi animation - 2022 - 2025 Ancienne AE 2022 -2024 Pas d'AE en 2025			60 000,00
		PACTE Territorial 2026 - 2028	AP 2026 - 2028	180 000,00	60 000,00
		Partenariat ADIL - CAF - CCLTG	AP 2026 - 2028	30 000,00	10 000,00
		<b>Total Habitat</b>		<b>210 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
<b>Piscine</b>	<b>CHAP 11</b>	Fonctionnement Piscine base de loisirs en 2024 : 4 mois au lieu de 2 mois <b>en 2025 : 4 mois</b>			180 000,00
	<b>61358</b>	Budget complémentaire fonctionnement piscine Beaumont (robot, produit traitement, pharmacie, ...)			12 000,00
	<b>Ft 6815</b>	Piscine base loisirs - Provision pour risque investissement (AP annuelle)			50 000,00
		<b>Total fonctionnement piscine</b>			<b>242 000,00</b>
<b>Médiathèque</b>	<b>CHAP 11</b>	Fonctionnement Médiathèque			80 000,00
	<b>62875</b>	Estimation coût fonctionnement médiathèque (280m <sup>2</sup> - 22 600 € en 2023)- locaux Fermat			18 000,00
		<b>Total fonctionnement médiathèque</b>			<b>98 000,00</b>
<b>Voirie</b>	<b>CHAP 11</b>	Voirie fonctionnement			144 900,00
		<b>Total voirie</b>			<b>144 900,00</b>
<b>Musique</b>	<b>CHAP 11 et 12</b>	Ecole de musique fonctionnement			186 000,00
	<b>62875</b>	Coût fonctionnement complémentaire Ecole de musique (172,94 m <sup>2</sup> ) Cout 80,88€ /m <sup>2</sup> - Locaux fermat			5 000,00
		<b>Total musique</b>			<b>191 000,00</b>
<b>Mobilité</b>	<b>6245</b>	Transport à la demande			14 500,00
	<b>?</b>	Partenariat Plateforme Mobilité : Permanence, accompagnements individuels et collectifs, ateliers			2 000,00
		<b>Total mobilité</b>			<b>16 500,00</b>

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2026

Principales inscriptions budgétaires 2026		Année 2026		
	FONCTIONNEMENT Dépenses	Durée des AE	AE 2026 V2 après arbitrage	CP 2026 V2 après arbitrage
Communication	Maintenance annuelle site web CCLTG /extranet			5 300,00
	Outils de communication BREVO Caneva			600,00
	Journal Lomagne Initiative			14 000,00
	Carte de vœux			150,00
	Plaquette institutionnelle CCLTG (réédition)			1 200,00
	Ecole de musique 2024 : nouvelle créa (flyers, affiches, cré affiche 4 concert)			650,00
	Marque page médiathèque			650,00
	Animation, communication, partenariat PVD (AP 2023 - 2027) communication, promotion et divers PVD (2000€)			2 000,00
	Animation, communication, partenariat CTG projet social : Communication CTG, animations partenaires, réalisation d'un guide petite enfance, animation territoriale, animation prévention, ...)			5 000,00
	Vidéos Attractivité médicale			5 000,00
	Politique d'accueil des nouveaux arrivants			5 000,00
	Communication CCLTG (Divers)			600,00
Salon de l'emploi local Medico Social				2 000,00
Dépenses communication PPE - inauguration				2 000,00
<i>Total communication</i>				<b>44 150,00</b>

# 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2026

Principales inscriptions budgétaires 2026		Année 2026		
	FONCTIONNEMENT	Durée des AE	AE 2026 V2 après arbitrage	CP 2026 V2 après arbitrage
Principales inscriptions budgétaires 2026				
<b>Participations aux syndicats dont CCLTG est membre</b>	SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT NUMERIQUE			15 000,00
	SYNDICAT MIXTE GARONNE QUERCY GASCOGNE (PETR)			15 200,00
	SYNDICAT MIXTE ORDURES MENAGERES			1 450 251,00
	SYNDICAL SYGRAL			45 000,00
	SAGE			100,00
<b>Total participations aux syndicats dont CCLTG est membre</b>		<b>1 525 551,00</b>		
<b>Participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires</b>	Contribution au SDIS			236 000,00
	Point Information jeunesse - Subvention			22 000,00
	<b>Total participation financières CCLTG suite à prise d'intérêts communautaires</b>	<b>258 000,00</b>		
<b>Participation financière CCLTG suite à intérêts communautaire exercée par association</b>	EAJE (fct 4222) - subvention			140 000,00
	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (fct 4222) - subvention			36 000,00
	LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT LAEP (fct 4222) - subvention			24 000,00
	ASSO. PORTAGE REPAS EHPAD - Fonctionnement (fct 61)			20 000,00
	<b>Total Participation financière CCLTG suite à compétence communautaire exercée par association</b>	<b>220 000,00</b>		

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2026

Principales inscriptions budgétaires 2026		Année 2026		
FONCTIONNEMENT		Durée des AE	AE 2026 V2 après arbitrage	CP 2026 V2 après arbitrage
Dépenses				
<b>Versements subventions de fonctionnement par CCLTG</b>	Principales inscriptions budgétaires 2026			
	ASSO LACHAPELLE (fct 633) - subvention			5 000,00
	MISSION LOCALE			5 500,00
	CAUE			1 500,00
	Campagnes vivantes			300,00
	ADEFPAT adhésion			380,00
	ADEFPAT accompagnement formation (participation CCLTG)			3 000,00
	Réseau francophone Villes amies des ainées - adhésion (PVD / CTG)			400,00
	Adhésion Francas			100,00
	ADCF			1 150,00
	AMF			650,00
	CCI 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023)			5 520,00
	Chambre métiers 82 Participation CCLTG (AP 2022 - 2023) puis AP 2024 - 2025			5 000,00
	Vis ta Lomagne -Subvention AE 2025 - 2027 (2,5 ans)			22 500,00
	Participation au financement dispositif Violences intrafamiliales			3 000,00
	Reconduction adhésion ADIL			Mis avec l'Habitat
	Financement d'une partie du référent PS Jeunes (versement CCLTG à ASC)			25 000,00
	Bilan énergétique des bâtiments (convention SDE) par an sur 3 ans			2 100,00
<b>Autres participations CCLTG</b>	<b>Total versement subventions de fonctionnement par CCLTG</b>			<b>81 100,00</b>
	Participation à un diagnostic RFVAA ?			2 500,00
	Participation financière à des projets de jeunes			1 000,00
<b>Total Autres participations CCLTG</b>				<b>3 500,00</b>

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base d'un rapport Plan prévisionnel de fonctionnement 2026

#### Principales inscriptions budgétaires 2026

	FONCTIONNEMENT	Année 2026		
		Durée des AE	AE 2026 V2 après arbitrage	CP 2026 V2 après arbitrage
Tourisme	Versement au budget annexe tourisme pour opérationnel fonctionnement (ce montant tient compte des excédents du budget annexe OTI de l'année précédente)			15 000,00
	Versement au budget annexe tourisme pour charges de personnel			94 000,00
	Versement au budget annexe pour investissement (ce montant tient compte des excédents du budget annexe OTI 2021)			2 000,00
	Coût fonctionnement OTI (189,14 m <sup>2</sup> /80,88€/m <sup>2</sup> ) - Locaux fermat			7 000,00
	<b>Total tourisme</b>			<b>118 000,00</b>
Economie	Logiciel suiv porteur projet : maintenance logiciel AGDE			1 860,00
	Club entrePRISE : animation			800,00
	<b>Total Economie</b>			<b>2 660,00</b>
Numérique	Location photocopieur commun pour Ecole musique, OTI, médiathèque (54€/mois TTC)			648,00
				<b>648,00</b>
Juridique	Provision juridique			10 000,00
	<b>Total juridique</b>			<b>10 000,00</b>
Personnel	Intérimaire été 2025 (2/mois pour la piscine 1 agent (remplacement piscine mi temps + mi temps OTI)			17 000,00
	Maitres nageurs piscine Juillet - Aout 2025			22 000,00
	<b>Total personnel complémentaire</b>			<b>39 000,00</b>
urbanisme	Maintenance SOGEFI : fondu dans chap 11			
	Maintenance logiciel carte ADS			15 000,00

## 4. Décision modificative n°1 au budget principal 2025 de la CCLTG

Il convient de régulariser par décision modificative n°1 un manque de crédit de 8000 € au chapitre 65 sur le budget principal de la CCLTG (remboursement d'une dépense exceptionnelle – tracteur vendu en panne – remboursement à l'acquéreur)

Cette DM n°1 est neutre budgétairement.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- APPROUVER la décision modificative n°1 au budget principal 2025 de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise suivante :

**Objets :** Dépense exceptionnelle vente tracteur annulée

### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6078 (011) - 020 : Autres marchandises	-8 000,00		
65888 (65) - 020 : Autres	8 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## 5. Décision modificative n°1 du budget annexe 2025 de l'office de tourisme intercommunal

Il convient de régulariser par décision modificative n°1 :

- Un flux comptable du chapitre 20 au chapitre 21 en section d'investissement (acquisition de grilles d'exposition non prévue initialement au budget);
- Des changements d'imputation comptable sur la section de fonctionnement.

Cette DM n°1 est neutre budgétairement.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- APPROUVER la décision modificative n°1 au budget 2025 de l'office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise suivante :

### **Objets : DM1 : Regularisation budget OTI 2025**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-3 400,00		
2051 (20) - 633 : Concessions et droits sim	-200,00		
21751 (21) - 633 : Réseaux de voirie	-1 000,00		
2181 (21) - 633 : Install.générales,agencemen	3 400,00		
21848 (21) - 633 : Autres matériels de bure	1 000,00		
2185 (21) - 633 : Matériel de téléphonie	1 000,00		
2188 (21) - 633 : Autres immobilisations co	-800,00		
	<b>0,00</b>		

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-1 200,00		
6041 (011) - 633 : Achats d'études (autres q	-800,00		
65811 (65) - 633 : Droits d'utilisation – inf	1 200,00		
65818 (65) - 633 : Autres	800,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## 6. Répartition du reversement du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) 2025

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme national de péréquation pour le secteur communal.

Parmi les répartitions du FPIC proposées par l'Etat, la CCLTG choisit chaque année, la « répartition dérogatoire libre » qui lui permet de moduler en concertation avec les communes le montant du FPIC versé.

---

*La proposition de FPIC 2025 a été calculée selon le même mécanisme que l'année précédente : FPIC versé aux communes en N-1 hors subvention aux associations*

*+ variation entre le montant total FPIC n et montant total FPIC n-1*

*+ Montant (pour les communes concernées) des subventions aux associations*

→ Le Conseil communautaire sera appelé à :

- RETENIR la répartition n°2 dite dérogatoire libre pour le FPIC 2025 ;
- FIXER les modalités internes du versement.

## 6. SUITE : Répartition du reversement du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) 2025

<b><u>SUBVENTIONS 2025 via Communes</u></b>		
<b><u>COMMUNE BEAUMONT</u></b>	-	<b><u>21 550 €</u></b>
FERMAT SCIENCES		4 500 €
FOOTBALL BEAUMONT		2 070 €
ECOLE RUGBY BEAUMONTOIS		9 000 €
ASC salon du livre		1 350 €
ASC séances contées		2 070 €
PIJ forum santé jeunes		300 €
TENNIS CLUB		360 €
MIDI-GASCOGNE		900 €
Subvention exceptionnelle 2025 : 60 ans Association Petanque Beaumontoise		500 € 1500€ demandé
Subvention exceptionnel 2025 : 30 ans Association Ail de Lomagne en Fête		500 € Pas de montant précis demandé
<b><u>COMMUNE DE MAUBEC</u></b>	-	<b><u>500 €</u></b>
Subvention exceptionnelle Association Mémoire de Maubec en Lomagne : 10 ans de l'association		500 €
<b><u>COMMUNE LAVIT</u></b>	-	<b><u>1 920 €</u></b>
FOOTBALL LAVIT		1 720 €
Translomagnole		200 €
<b><u>COMMUNE LARRAZET</u></b>	-	<b><u>1 720 €</u></b>
FOOTBALL LARRAZET		1 720 €
		-
<b><u>COMMUNE SERIGNAC</u></b>	-	<b><u>1 720 €</u></b>
FOOTBALL SERIGNAC		1 720 €
		27 410 €

## 6. SUITE : Répartition du reversement du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC) 2025

Communes	FPIC 2023				proposition FPIC 2024				proposition FPIC 2025			
	droit commun 2023	FPIC 2022 versé aux communes hors subv. 2022 -1,239% (variation FPIC 2023/2022)	Subventions aux associations 2023	FPIC 2023 retenu par le CC (répartition dérogatoire libre)	droit commun 2024	FPIC 2023 versé aux communes hors subv. 2023 + (-3,865%) (variation FPIC 2024/2023)	Subventions aux associations 2024	Proposition FPIC 2024 (répartition dérogatoire libre)	droit commun 2025	FPIC 2024 versé aux communes hors subv. 2024 + (-4,142%) (variation FPIC 2025/2024)	Subventions aux associations 2025	Proposition FPIC 2025 (répartition dérogatoire libre)
Cté de Cnes	161 669 €			155 770 €	136 411 €			149 431 €	143 939 €			140 669 €
ASQUES	1 692 €	1 980 €		1 983 €	1 655 €	1 904 €		1 904 €	1 410 €	1 825 €		1 825 €
AUTERIVE	1 293 €	792 €		793 €	1 129 €	762 €		762 €	814 €	730 €		730 €
BALIGNAC	590 €	487 €		488 €	599 €	468 €		468 €	468 €	449 €		449 €
BEAUMONT	52 869 €	47 237 €	20 550 €	67 861 €	58 464 €	45 411 €	20 550 €	65 961 €	52 808 €	43 530 €	21 550 €	65 080 €
BELBEZE	3 014 €	2 123 €		2 126 €	3 321 €	2 041 €		2 041 €	3 087 €	1 956 €		1 956 €
CASTERA	1 391 €	1 437 €		1 439 €	1 554 €	1 381 €		1 381 €	1 270 €	1 324 €		1 324 €
LE CAUSE	2 036 €	2 039 €		2 042 €	2 095 €	1 960 €		1 960 €	1 745 €	1 879 €		1 879 €
CUMONT	726 €	702 €		703 €	699 €	675 €		675 €	556 €	647 €		647 €
ESCAZEAUX	4 619 €	4 195 €		4 202 €	5 223 €	4 033 €		4 033 €	4 677 €	3 866 €		3 866 €
ESPARSAC	4 235 €	3 646 €		3 652 €	4 635 €	3 505 €		3 505 €	4 149 €	3 360 €		3 360 €
FAUDOAS	4 335 €	4 020 €		4 026 €	4 763 €	3 865 €		3 865 €	4 034 €	3 705 €		3 705 €
GARIES	1 856 €	1 487 €		1 489 €	2 036 €	1 429 €		1 429 €	1 838 €	1 370 €		1 370 €
GENSAC	1 413 €	1 399 €		1 401 €	1 561 €	1 345 €		1 345 €	1 334 €	1 289 €		1 289 €
GIMAT	4 479 €	2 891 €		2 895 €	4 906 €	2 779 €		2 779 €	3 858 €	2 664 €		2 664 €
GLATENS	1 124 €	1 067 €		1 068 €	1 145 €	1 025 €		1 025 €	934 €	983 €		983 €
GOAS	534 €	557 €		558 €	566 €	535 €		535 €	472 €	513 €		513 €
GRAMONT	2 139 €	2 479 €		2 483 €	2 265 €	2 384 €		2 384 €	2 020 €	2 285 €		2 285 €
LACHAPELLE	2 067 €	1 896 €		1 899 €	2 182 €	1 823 €		1 823 €	1 959 €	1 747 €		1 747 €
LAMOTHE	2 292 €	1 919 €		1 922 €	2 423 €	1 845 €		1 845 €	2 008 €	1 768 €		1 768 €
LARRAZET	13 581 €	10 570 €	2 220 €	12 807 €	14 361 €	10 162 €	1 720 €	11 882 €	12 427 €	9 741 €	1 720 €	11 461 €
LAVIT	25 557 €	21 278 €	1 920 €	23 232 €	27 888 €	20 456 €	1 920 €	22 376 €	24 659 €	19 609 €	1 920 €	21 529 €
MARIGNAC	1 749 €	1 625 €		1 628 €	1 825 €	1 562 €		1 562 €	1 466 €	1 498 €		1 498 €
MARSAC	2 936 €	2 340 €		2 344 €	3 208 €	2 250 €		2 250 €	2 912 €	2 156 €		2 156 €
MAUBEC	1 987 €	1 926 €		1 929 €	2 305 €	1 852 €		1 852 €	2 274 €	1 775 €	500 €	2 275 €
MAUMUSSON	750 €	965 €		967 €	881 €	928 €		928 €	758 €	890 €		890 €
MONTGAILLARD	2 952 €	1 886 €		1 889 €	2 904 €	1 813 €		1 813 €	2 479 €	1 738 €		1 738 €
POUPAS	1 329 €	1 413 €		1 415 €	1 466 €	1 358 €		1 358 €	1 304 €	1 302 €		1 302 €
PUYGAILLARD	793 €	816 €		817 €	815 €	784 €		784 €	645 €	752 €		752 €
ST JEAN	656 €	849 €		850 €	745 €	816 €		816 €	617 €	782 €		782 €
SERIGNAC	6 221 €	4 849 €	1 720 €	6 576 €	6 745 €	4 661 €	1 720 €	6 381 €	5 878 €	4 468 €	1 720 €	6 188 €
VIGUERON	2 573 €	2 198 €		2 201 €	2 489 €	2 113 €		2 113 €	1 905 €	2 025 €		2 025 €
<b>TOTAL</b>	<b>315 457 €</b>	133 066 €	26 410 €	<b>315 457 €</b>	<b>303 264 €</b>	127 923 €	25 910 €	<b>303 264 €</b>	<b>290 704 €</b>	122 625 €	27 410 €	<b>290 704 €</b>
	153 788 €	IL FAUT L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				166 853 €	IL FAUT L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				IL FAUT L'ACCORD UNANIME DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
		ou 2/3 du C. Ctaire et l'ensemble des Cnes (défaut délib. Avis réputé favorable)					ou 2/3 du C. Ctaire et l'ensemble des Cnes (défaut délib. Avis réputé favorable)				ou 2/3 du C. Ctaire et l'ensemble des Cnes (défaut délib. Avis réputé favorable)	
	-1,239%					-3,865%						

## 7. Délibération recours à un vacataire école de musique

L'école de musique communautaire organise chaque année pour ses élèves un examen de fin d'année avec un jury.

Le jury est composé de professeurs extérieurs à l'école de musique de la CCLTG.

La participation d'un jury correspond à un besoin ponctuel de la collectivité. Le principe de la vacation peut être utilisé.

Cette vacation sera indemnisée par un forfait de 90€ par jour.

Il ne sera pas versé d'indemnité de congés payés ni indemnité de fin de contrat aux vacataires.

→ L'assemblée communautaire sera appelée à :

→ APPROUVER les recours de vacation pour un membre de jury de l'école de musique ci-dessus exposées

→ CHARGER le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement du vacataire

→ DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes du vacataire sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## 8. Délibération création d'un poste d'attaché territorial : Suite du contrat Volontaire Territorial en Administration (VTA) d'un agent CCLTG

Aude DELFAU a terminé son contrat de Volontaire Territorial en Administration (VTA).

Afin de pouvoir lui établir un nouveau contrat (hors VTA) il est nécessaire de créer un poste.

Elle sera contractuelle pour une durée de 3 ans.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

-AUTORISER le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

-DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrit au budget de la Communauté de communes aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours

## 9. Délibération approuvant le versement de chèque cadeaux aux agents de la CCLTG au titre de l'année 2025

Afin de remercier les agents de la CCLTG pour leur implication, leur investissement quotidien et pour soutenir les commerces locaux, il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'attribution de chèques cadeaux aux agents à l'occasion des fêtes de Noël 2025, d'un montant de 40€ par agent.

L'ensemble du personnel communautaire, fonctionnaires, contractuels et agents mis à disposition de la CCLTG, en poste au sein de la collectivité au 1<sup>er</sup> décembre 2025 (48 agents), pourront bénéficier de ces chèques cadeaux.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- ACCEPTER d'attribuer un chèque cadeaux par agent d'un montant de 40 euros, à l'ensemble du personnel communautaire (fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuels CDD et CDI) agent mis à disposition de la CCLTG, en poste au sein de la collectivité au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

## 10. Délibération approuvant le renouvellement de la mise à disposition de l'agent médiathèque

Depuis le 01 janvier 2023, la compétence médiathèque ainsi que le personnel a été transféré à la Communauté de communes.

Au 01 janvier 2023 une convention de mise à disposition de personnel pour 3 ans a été signé entre la commune de Beaumont de Lomagne et la CCLTG.

Madame Véronique SAUZEDE, agent communal, a été mise à disposition 13 heures hebdomadaire au sein de la médiathèque intercommunale.

Nous souhaitons renouveler cette convention pour 3 ans et proposer une tacite reconduction.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- DONNER son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition à temps partagé de Madame Véronique Sauzède;
- DONNER pouvoir au Président de la Communauté de communes pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'hôtel d'entreprises comprend trois ateliers. L'atelier n°2, d'une surface totale de 174 m<sup>2</sup> (dont 145 m<sup>2</sup> d'atelier et le reste en bureaux et vestiaires), était occupé par l'entreprise de menuiserie Camille Marre, qui a quitté les lieux le 31/07/2025 dans le cadre d'une convention de cession à l'amiable, effective au 01/08/2025, pour le motif d'un projet de reconversion.

Afin de remettre ce local en location, il est proposé de procéder à une revalorisation du loyer, en cohérence avec les tarifs pratiqués sur le marché. Le nouveau loyer est fixé à 650 € HT par mois.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- D'ADOPTER la révision du loyer de l'atelier n°2 de l'hôtel d'entreprises;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente délibération.

## 12/ Demande de renouvellement du classement de l'Office de tourisme en catégorie 2

- L'Office de tourisme intercommunal ayant déménagé en juillet 2024, il est nécessaire d'engager une nouvelle demande de renouvellement de classement de l'Office de tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise en catégorie 2.
- Vu l'arrêté de classement n°AP82-2021-10-22-00001 arrivant à expiration le 22 octobre 2026 ;
- Vu le Code de Tourisme, notamment ses articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants, précisant les modalités de classement des offices de tourisme,
- Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- Considérant que les Offices de tourisme peuvent être classés en catégories selon le niveau et la qualité des services fournis aux visiteurs selon une liste de critères dans un dossier à adresser à la Préfecture pour demande de renouvellement du classement actuel.
- Considérant qu'il revient au Conseil communautaire, sur propositions du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme et de la Commission tourisme de formuler sa demande de classement pour son office de tourisme auprès du représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans ;

Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement auprès de la Préfecture du Tarn et Garonne ;

Et vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation tenu en date du 9 septembre 2025.

L'Office de Tourisme de la Lomagne sollicite la CCLTG pour renouveler son classement en Office de tourisme de catégorie 2 pour une durée de cinq ans.

→ Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, est appelé à :

- SOLICITER auprès du Préfet de Tarn et Garonne le renouvellement de l'Office de Tourisme Intercommunal en catégorie 2 ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente.

## 13. Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme de la Lomagne Tarn et Garonnaise : intégration de M.REQUENA et M.BARCELONA

- Pour rappel, le Conseil d'Exploitation (CE) de la régie de l'Office de tourisme de la Lomagne est composé de 15 membres dont 9 membres du Conseil Communautaire et 6 membres de la société civile choisis en fonction de leur compétence dans le tourisme.

Il convient de procéder à deux remplacements :

- Amancio REQUENA administrateur du Château de Gramont (Centre des Monuments Nationaux) en remplacement de Laurence LARTIGAU nommée provisoirement.
- Anthony BARCELONA gérant du restaurant Le Vic de Lomagne en remplacement de Valérie ZAMORA gérante des Gîtes d'en Naoua Maubec démissionnaire.
- Tous deux souhaitent intégrer le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme afin de participer à la politique touristique communautaire.
- Aussi, le Président propose à l'assemblée de répondre favorablement à ces deux demandes et d'intégrer Amancio REQUENA en qualité d'administrateur du Château de Gramont (CMM) et Anthony BARCELONA nouveau gérant du Restaurant Le Vic de Lomagne à Lavit au sein du CE de l'Office de Tourisme.

→Le Conseil communautaire est appelé à :

- ACTER l'intégration de Messieurs Amancio REQUENA et Anthony BARCELONA en qualité de nouveaux membres de la société civile au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme intercommunal ;
- APPROUVER la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Lomagne Tarn et Garonnaise.
- DONNER POUVOIR à son Président pour signer tous documents afférents à l'opération.

## 14. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024

Le Code général des Collectivités Territoriale (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Il permet d'informer les usagers du service et il est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 ;
- DE METTRE en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr);
- DE RENSEIGNER ET PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## 15. Groupement de commandes fourniture de combustible granulés bois – Convention de répartition des frais saison 2025-2026

La Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est membre du groupement de commandes coordonnés par la commune de VERLHAC-TESCOU pour la fourniture de granulés bois.

CONSIDERANT que l'article 10 de la convention constitutive du groupement précise que « Le coordonnateur pourra être indemnisé, [...] des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. [...] Le coordonnateur arrête par convention les conditions d'indemnisation de ses frais chaque année ».

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- D'AUTORISER le président à signer la convention d'organisation et de répartition des frais communs ;
- D'AUTORISER le président à verser une participation de 28,28 € au titre des frais engagés pour le marché de fourniture de granulés bois pour la saison 2025-2026.

## 16. Délibération autorisant le Président à mettre en vente au plus offrant, les matériels vétustes avec mise à prix minimale

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L. 2122-22 10° ; L. 1311-9 ; L. 2241-1 alinéa 3.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a acquis au cours des années des véhicules et matériels divers pour les besoins des services techniques et qu'elle souhaite procéder ponctuellement à la vente de ses biens en toute transparence afin :

- - de céder, des objets encombrants dont les services n'ont plus l'utilité,
- - de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste,
- - de réduire les encombrants : impact sur le développement durable,

M. le Président propose la mise en vente au plus offrant via une information sur le site de la CCLTG82 les biens suivants :

- Le Quad immatriculé 91 KW 82 - Année : 2005 – 2563 kms (Problème carburation)  
→ Pour un Prix de départ de 500€
- Le Tracto CASE 590 super M – Année 2003 (problème sur l'avancement et le démarrage)  
→ Pour un Prix de départ de 2 000€

→ Le Conseil communautaire est appelé à :

- Autoriser le Président à mettre, en vente au plus offrant, via une information sur le site de la CCLTG :
- Le Quad immatriculé 91 KW 82 avec une mise à prix minimale de 500€;
- Le Tracto CASE 590 super M avec une mise à prix minimale de 2 000€;
- et à Signer tout document se rapportant à cette vente.

- Agents en arrêt maladie ou congé maternité :
  - Christophe REGANY jusqu'au 31 octobre 2025
  - Joël ANDOLFO jusqu'au 18 novembre 2025
  - Marion MINIER jusqu'au 02 novembre 2025
  - Céline JOUGLA jusqu'au 30 décembre 2025
- Alisson ROBAEYS a repris ses fonctions après son congé maternité le 02 septembre 2025
- Démission à compter du 30 septembre 2025 d'Arnaud LATAPIE
- Retraite : Michel LAGARRIGUE et Denis ROUJEAN depuis le 01 septembre 2025
- Recrutements :
  - Pierre SARRAZIN (espaces verts)
  - Sylvain BROCH (épareuse)
  - Emilien MACE (CM urbanisme/habitat/mobilité) en remplacement temporaire de Céline JOUGLA
  - Paul CRABBE (professeur de guitare) en remplacement temporaire de Christophe REGANY

Information des décisions prises par Monsieur le président depuis le dernier conseil communautaire dans le cadre des délégations qui lui sont accordées :

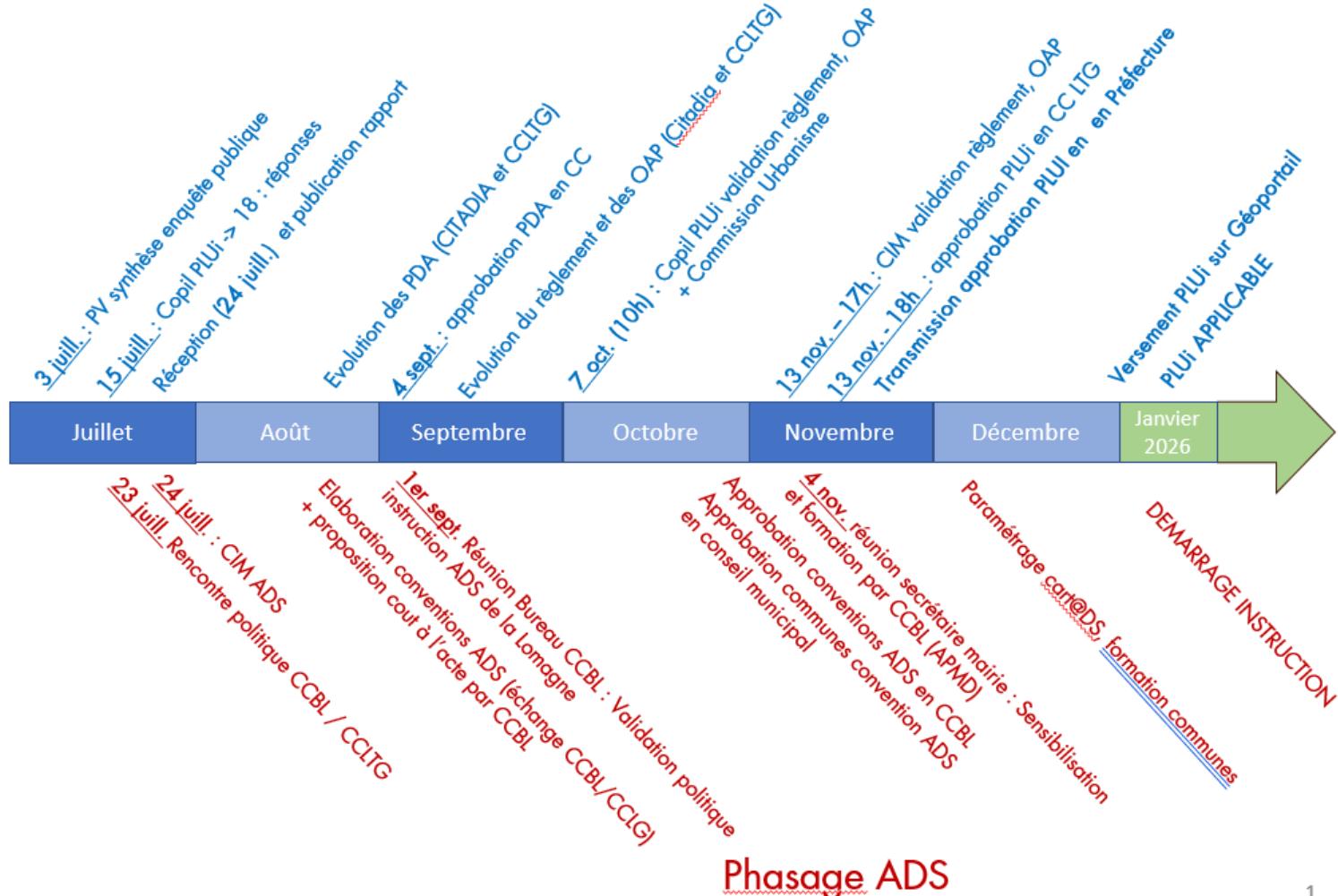
- M25006 Marché ACCORD CADRE pour les TRAVAUX PONCTUELS sur la voirie notifié le 12 septembre 2025
  - LOT.1, gros travaux : SAS CARRERE pour un montant maximum de 130 000€ HT
  - LOT.2, petits travaux : SAS CARRERE et BOVO Jérémy pour un montant maximum de 60 000€ HT
  
- M25007 Marché ACCORD CADRE pour la fourniture de GRANULATS notifié le 12 septembre 2025 à SGDC à Castelsarrasin pour un montant maximum de 100 000€ HT

**Dates à venir :**

- COPIL PLUI + commission urbanisme : **mardi 7 octobre 2025 – 10h**
- COPIL Bilan OPAH et étude pré opérationnelle Pacte Territorial : **14 octobre 2025 – 14h**
- Réunion Schéma Lecture Publique : **Lundi 20 octobre 2025 – 9 h**
- Réunion des Secrétaires de Mairies : **Mardi 4 novembre de 8h30 à 16h30**
- Commission marché de construction du PPEi – Beaumont : **Lundi 10 novembre 2025 – 9h30**
- CIM PLUI (validation règlement et OAP) : **Jeudi 13 novembre 2025 – 17h**
- Conseil communautaire (Approbation PLUI) : **Jeudi 13 novembre 2025 – 18h30**
- Conseil communautaire (Approbation BP 2026) : **Jeudi 11 décembre 2025 – 18h**

### Phasage PLUI et ADS avec CCBL

### Phasage PLUI



Le CAUE a été mobilisé par la CCLTG pour accompagner la définition d'un **Permis de végétaliser**, sous forme d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, déclinable sur chaque commune volontaire pour mettre en œuvre cette démarche participative avec les habitants, les écoles ...

L'utilité des végétaux dans l'espace urbain est avérée pour :

- Leur capacité d'embellissement
- Lutter contre les îlots de chaleur,
- Diminuer l'imperméabilisation des sols,
- Maintenir la biodiversité,
- Améliorer le cadre de vie, la santé,
- Développer le lien social et la convivialité.



Suite au CC du 13 février dernier, un groupe de travail associant des élus s'est mobilisé le 9 juillet 2025 pour coconstruire une **procédure communale** et une **charte d'engagement**.

Dans les bourgs des communes volontaires il est donc possible d'engager progressivement les habitants à s'emparer du **Permis de végétaliser**.

L'animation initiale et le suivi périodique de l'opération sont proposés par le CAUE 82 et la CCLTG.

Après cadrage de l'ambition, étude des demandes, travaux préparatoires éventuels et signature individuelle de la charte, les plantations peuvent intervenir au moment opportun.

Les premières communes déclarées intéressées sont Beaumont-de-Lomagne, Gramont, Lavit, Larrazet, Le Causé, Sérignac...



Installez votre activité dans un local de 174 m<sup>2</sup> située en Zone d'Activités Économique (ZAE) à Beaumont-de-Lomagne !

“Un cadre idéal pour développer votre activité artisanale ou commerciale en (BtoB) !”

## Local à louer - 174m<sup>2</sup>

APPEL A CANDIDATURES - Disponible dès le 06/10/2025 !!

**DOSSIER DE CANDIDATURES À FOURNIR**

- Description de l'activité
- Parcours & formations
- Projet de développement (court / moyen / long terme)
- Extrait Kbis
- Attestations fiscales & sociales
- Statuts de l'entreprise

“Conditions attractives  
Loyer de 650€HT/mois”

ZAE BordeVieille - Beaumont-de-Lomagne  
Tarn-et-Garonne (82)

Plus d'infos : Service Économie  
Contact : Aude DELFAU  
a.delfau@cc-lomagne82.fr  
05.63.65.34.26

**Lomagne**  
TARN ET  
GARONNAISE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES